

Lyon, le 18 septembre 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'expérimentation de la Caisse de l'Alimentation du 8<sup>ème</sup> sera officiellement lancée le 21 septembre !

**La Métropole de Lyon et l'Etat accompagnent et soutiennent une expérimentation d'une caisse de l'alimentation locale, qui sera officiellement lancée ce samedi 21 septembre.**

Portée par l'association Territoires à VivreS Grand Lyon, cette caisse locale va permettre, notamment à des habitants en situation de précarité, d'avoir accès à une alimentation saine locale, de qualité et choisie collectivement. Installée dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, la Caisse de l'Alimentation est un projet collectif financé à hauteur de 46% par la Métropole de Lyon et à 27% par l'État, via le fonds **Mieux Manger pour Tous**, ainsi que par les cotisations des habitants et habitantes volontaires de l'arrondissement.

**Après huit mois de parcours commun, l'expérimentation des premiers versements sera officiellement lancée le samedi 21 septembre 2024 Place Belleville (Lyon 8<sup>ème</sup>).**

*« Nous avons eu à cœur d'encourager et de soutenir la recherche de nouvelles solutions qui permettraient aux populations en précarité de ne plus être stigmatisées en sortant des circuits de distribution et d'avoir accès à une alimentation saine et de meilleure qualité. C'est le sens de l'action de la Métropole dans son soutien à ce projet. L'alimentation est un puissant vecteur de changement et les premiers travaux des associations et habitants impliqués dans ce projet le montrent. Cette expérimentation doit permettre, de par ses enseignements, de contribuer à faire émerger de nouveaux systèmes alimentaires, plus durables, plus justes et plus sains. » Bruno BERNARD, Président de la Métropole de Lyon.*

**En apportant une première réponse financière aux inégalités d'accès à l'alimentation, cette expérimentation vise à encourager et soutenir l'accès des habitants à des aliments sains, produits dans des conditions respectueuses de l'environnement et justes pour les producteurs.** Elle vise également à contribuer au développement de circuits courts de production et de distribution durables notamment dans les territoires qui en sont privés. L'objectif est ainsi de répondre aux enjeux d'une accessibilité à l'alimentation sur l'ensemble du territoire tout en développant un système agri-alimentaire durable.

#### Contacts presse

**Métropole de Lyon**  
Magali DESONGINS  
mdesongins@grandlyon.com  
04 26 99 36 80 – 06 69 33 08 90

**Territoires à VivreS Grand Lyon**  
Léa Thevenot  
democratie@tav-lyon.fr  
06 33 99 93 23

« Alors que l'exclusion et la grande pauvreté n'ont pas disparu de notre pays et qu'ils constituent toujours le quotidien de nombre de nos concitoyens, des initiatives comme la Caisse de l'Alimentation portée par l'association TerritoireS à VivreS vont évidemment dans le bon sens. » **Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône**

Cette expérimentation rassemble aujourd'hui une trentaine d'habitants volontaires du 8<sup>ème</sup> arrondissement, dont la moitié vivent la précarité. « Le rôle du comité CALIM 8, qui regroupe des personnes âgées de 19 à 79 ans et aux parcours et situations socio-économiques diverses, est de définir les règles de fonctionnement de la caisse et de gérer le conventionnement des lieux partenaires à partir de critères de qualité actés collectivement » explique **Amélie CHARVERIAT**, Coordinatrice du collectif TerritoireS à VivreS.

### **Comment fonctionne la Caisse locale de l'Alimentation ?**

Chaque mois, les membres cotisent une somme et reçoivent en retour un crédit numérique à dépenser pour bénéficier de produits alimentaires de qualité dans des lieux conventionnés partenaires.

**Avec un montant de cotisation minimum d'un euro symbolique par personne et par mois, le versement de base accordé à chaque foyer est de 150 euros par mois** et peut augmenter en fonction de la composition du foyer. Le solde peut être reporté d'un mois sur l'autre sous certaines conditions.

Une liste de 14 commerces et producteurs à conventionner a ainsi été établie intégrant :

- Deux épiceries sociales et solidaires Epicentre et Epi c'est bon,
- Deux AMAP : Bachut et les Doryphores de Monplaisir,
- La MESA,
- Quatre producteurs locaux certifiés « Agriculture biologique » présents sur les marchés,
- Trois lieux de vente : Biocoop, La Mie cyclette et la Microferme des États.

Les trente premiers foyers bénéficiaires du comité CALIM 8 vont désormais tester le fonctionnement de la caisse en avant-première avant une ouverture plus large en novembre à près de 70 foyers supplémentaires. Les habitants du 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon seront informés par différents canaux de communication et pourront rejoindre le projet.

**L'expérimentation devrait ainsi accueillir une centaine de foyers expérimentateurs, correspondant à environ 200 personnes.**

### **Chiffres clés :**

- Un fond de caisse prévisionnel de **376 000 euros** dont 1/3 provient des cotisations.

### **Contacts presse**

**Métropole de Lyon**  
Magali DESONGINS  
mdesongins@grandlyon.com  
**04 26 99 36 80** – 06 69 33 08 90

**Territoires à VivreS Grand Lyon**  
Léa Thevenot  
democratie@tav-lyon.fr  
**06 33 99 93 23**

- Un budget total financé à **46%** par la Métropole de Lyon et à **27%** par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, dans le cadre du Fonds Mieux Manger Pour Tous.
- **100** foyers expérimentateurs à partir de novembre 2024.
- **14** lieux en cours de conventionnement.

➔ Retrouvez le programme de l'évènement [ICI](#).

#### **Contacts presse**

**Métropole de Lyon**  
Magali DESONGINS  
mdesongins@grandlyon.com  
**04 26 99 36 80** – 06 69 33 08 90

**Territoires à VivreS Grand Lyon**  
Léa Thevenot  
democratie@tav-lyon.fr  
**06 33 99 93 23**